

Résiliation de baux

Une façon d'agir cavalière

Les médias se sont déjà largement fait l'écho des remous provoqués par le projet d'extension de l'EMS - Résidence Pré de la Tour à Pully, lequel implique la résiliation de 13 baux à loyers de personnes âgées.

Les articles parus sur cette question n'ont pas manqué de présenter les arguments de la Municipalité par la voix du syndic. Il en ressort que la démarche municipale est tout à fait rationnelle, tant du point de vue du calendrier que sur le plan des mesures d'accompagnement envisagées. Pourtant, ce qui frappe, c'est l'avalanche de réactions négatives, voire scandalisées, qui ont déferlé dans la presse, et même jusqu'au Conseil d'Etat. De

toute évidence, la dimension émotionnelle d'un tel dossier a été sous-estimée.

En attendant le médicament miracle, garantissant la jeunesse éternelle, chacun est concerné par le fait d'affronter, tôt ou tard, les difficultés de la vieillesse. En outre, dans notre société, tout le monde ne peut pas prétendre à une situation financière confortable après l'âge de la retraite. C'est donc un sujet très sensible et anxiogène pour une part significative de la population. Dans ce genre de projet, on ne devrait pas ignorer ces aspects psychologiques.

La section UDC de Pully regrette la façon cavalière dont les résiliations ont été annoncées à des personnes du 3e et du 4e âge, en l'absence de proposition concrète de relogement.

Lena Lio, présidente de l'UDC Pully, ancienne députée